

**PROCES VERBAL DU  
CONSEIL MUNICIPAL  
DU 19 FEVRIER 2024**

Date de la convocation : 14 février 2024

Date d'affichage : 14 février 2024

Nombre de membres

**En exercice : 15**

**Présents : 11**

**Votants : 14**

Le Conseil municipal s'est réuni salle Victor Dehaine, sous la présidence de Mme Jocelyne DURUT, Maire, en suite de convocation en date du 19 février 2024 dont un exemplaire a été diffusé sur le site de la commune.

Madame Justine DURETETE secrétaire de séance en application de l'article « L.2121-15 » du Code Général des Collectivités Territoriales procède à l'appel nominal des élus.

**Etaient présents :**

Mme Jocelyne DURUT, Maire ; M. Philippe BLERVAQUE, Mme Catherine WILLEMS, Maire-adjoints ; M. Franky SALON, Mme Virginie VASSEUR, Mme Françoise WARNEYS, Mme Brigitte DELANNOY, Mme Domitille DENEUVILLE, M. Christophe LOUVEAU, Conseillers municipaux.

**Etaient excusés :**

M. Eddy ROLIN, Maire-adjoint, ayant donné procuration à Mme Catherine WILLEMS ;  
Mme Catherine GOEDGEBUER, conseillère municipale déléguée, ayant donné procuration à M. Francky SALON;  
M. Philippe BLERVAQUE, Maire-adjoint, ayant donné procuration à Jocelyne DURUT

**Était absent :**

M. Bertrand TRINEL, conseiller municipal.

Lesquels forment l'unanimité des élus en exercice.  
Le quorum étant atteint, la séance du Conseil municipal débute.  
Les membres signent la feuille de présence.

Le procès-verbal de la séance du 19 février 2024 est adopté à l'unanimité. Les membres procèdent à la signature.

## FINANCES ET FISCALITES

### 1. TARIFS MUNICIPAUX 2024

Compte tenu de l'inflation des charges de fluides, matières premières et consommables, mais aussi de l'absence de révision de certains tarifs appliqués depuis plusieurs années et du constat de nombreuses prises en charge sans réservation des enfants aux services périscolaires de garderie et de restauration

**Après avoir entendu le rapport de Mme Jocelyne DURUT, Maire ;  
Et après avoir délibéré,**

**DECIDE à l'unanimité de :  
(14 voix POUR)**

- **ADOPTER** les tarifs municipaux suivants pour l'exercice 2024 :

LOCATION DE LA SALLE VICTOR DEHAINE		TARIFS 2024
Salle seule pour une journée	Haverskerquois	165.00€
	Extérieurs	310.00€
Supplément par jour supplémentaire	Haverskerquois	82.50€
	Extérieurs	155.00€
Salle avec cuisine pour une journée	Haverskerquois	300.00€
	Extérieurs	480.00€
Supplément par jour supplémentaire	Haverskerquois	150.00€
	Extérieurs	240.00
Forfait nettoyage (si salle et/ou vaisselle non-rendus dans leur état initial)		100.00€
Forfait consommation de fluides (gaz/électricité)	Eté 01/05-30/09	27.00€
	Hiver 01/10-30/04	66.00€
Forfait journalier pour les événements associatifs	1 gratuité par an	25.00€
Forfait collecte d'ordures ménagères		12.00€
Forfait en cas de réservation non honorée sans justification		50% du montant de la location
Forfait d'inventaire entrée/sortie		42.50€

LOCATION DE LA SALLE RENE CASSIN		TARIFS 2024
Salle seule pour une journée	Haverskerquois	120.00€
	Extérieurs	240.00€
Supplément par jour supplémentaire	Haverskerquois	60.00€
	Extérieurs	120.00€
Forfait nettoyage (si salle et/ou vaisselle non-rendus dans leur état initial)		100.00€
Forfait consommation de fluides (gaz/électricité)	Eté 01/05-30/09	20.00€
	Hiver 01/10-30/04	55.00€

Forfait collecte d'ordures ménagères	12.00€
Forfait en cas de réservation non honorée sans justification	50% du montant de la location
Forfait d'inventaire entrée/sortie	42.50€

LOCATION DE VAISSELLE ET MEUBLES	TARIFS 2024
Par couvert	0.60€
Mange-debout (prix unitaire / 5 maximum)	5.00€

DROITS DE PLACE ET OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC		TARIFS 2024
Marché hebdomadaire régulier (frais de consommation électrique + collecte des déchets d'activité en sus)	A l'année	120.00€
Forfait consommation électrique marché hebdomadaire régulier	A l'année	50.00€
Forfait collecte d'ordures ménagères marché hebdomadaire régulier	Par jour	12.00€
Forfait consommation électrique marché / commerce ambulant occasionnel	Par jour	5.00€
Forfait ordures ménagères marché / commerce ambulant occasionnel	Par jour	5.00€
Attractions foraines (incluant consommation électrique + collecte d'ordures ménagères)	Par m <sup>2</sup> par semaine	2.00€
Occupation permanente du domaine public à titre commercial type food-truck, distributeurs (frais d'électricité et des déchets d'activité à charge exclusive du permissionnaire via des équipements individuels obligatoires)	A l'année	260.00€
Occupation permanente du domaine public à titre commercial type terrasse (frais d'électricité et des déchets d'activité à charge exclusive du permissionnaire via des équipements individuels obligatoires)	Par mois au m <sup>2</sup>	2.00€
Occupation temporaire du domaine public – Food-Truck à l'occasion de la location de la salle Victor DEHAINE ou René CASSIN (incluant frais d'électricité et des déchets d'activité)	Par jour	80.00€
Occupation temporaire du domaine public à l'occasion d'un chantier privé ou d'un déménagement	Par m <sup>2</sup> et par jour	1.50€
L'autorisation d'occupation ou utilisation du domaine public peut-être délivrée gratuitement lorsque cette occupation ou utilisation est la condition d'exécution de travaux ou de la présence d'un ouvrage ou d'une prestation de service public intéressant un service public qui bénéficie gratuitement à tous ou lorsque celle-ci contribue à assurer la conservation du domaine public (L.2125-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques).		

REGIE DES SERVICES A LA POPULATION		TARIFS 2024
Photocopie format A4 sur papier blanc	Noir et blanc	0.15€
	Couleur	0.25€
Photocopie format A3 sur papier blanc	Noir et blanc	0.25€
	Couleur	0.35€
Forfait aux associations Haverskerquoises (impression sur papier blanc)	A4 noir et blanc (650 impressions)	Gratuit
	A4 noir et blanc 650 supplémentaire	5.00€
	A4 couleur (650 impressions)	30.00€
	A3 noir et blanc (10 impressions)	15.00€
	A3 couleur (10 impressions)	30.00€
Concessions au cimetière (tarification forfaitaire par emplacement)	30 ans	360.00€
Concession au colombarium (tarification par case)	50 ans	800.00€
Garderie du matin et/ou du soir	Tarification à la demi-heure en période scolaire et extrascolaire (ALSH) : inscription en ligne, toute demi-heure commencée est due	1.00€
	Forfait de majoration en cas de prise en charge sans réservation au service de garderie matin ou soir	4.00€
Restauration scolaire	Pour les élèves de l'école Saint-Exupéry	3.50€
	Pour le personnel communal	3.80€
	Pour le personnel enseignant	5.80€
	Pour le conseil municipal	5.80€
	Pour les personnes extérieures	12.00€
	Forfait de majoration en cas de prise en charge sans réservation ou réservation tardive	7.00€
Atelier danse (jusqu'à l'âge de 17 ans au jour de l'inscription)	Haverskerquois	50.00€
	Extérieurs	65.00€
Accueil de loisirs sans hébergement (tarification dégressive en fonction du quotient familial, incluant le goûter)	Haverskerquois – QF entre 0 et 700	31.00€
	Haverskerquois – QF entre 701 et 1000	49.00€
	Haverskerquois – QF à partir de 1001	75.00€
	Extérieurs – QF entre 0 et 700	45.00€
	Extérieurs – QF entre 701 et 1000	62.00€

	Extérieurs – QF à partir de 1001	89.00€
Dégressivité à partir du 2 <sup>ème</sup> enfant du foyer inscrit (QF entre 0 et 700)	Par semaine	-3.00€
Dégressivité à partir du 3 <sup>ème</sup> enfant du foyer inscrit (QF entre 0 et 700)	Par semaine	-6.00€

## 2. REMUNERATION DES ANIMATEURS DANS LE CADRE DE L'ALSH

Madame le Maire informe le conseil municipal du fonctionnement des ALSH d'avril et de juillet.

**Après avoir entendu le rapport de Mme Jocelyne DURUT, Maire ;**

**Et après avoir délibéré,**

**DECIDE à l'unanimité de :  
(14 voix POUR)**

- **REMUNERER** le personnel en application de la filière animation de la fonction publique territoriale selon les fonctions assurées selon les activités comme détaillé dans le tableau ci-dessous

FONCTION	ALSH AVRIL ET JUILLET
<b>Rémunération forfaitaire (par jour)</b>	
Animateur BAFA	68€
Animateur Stagiaire	57€
Animateur non diplômé mais avec expérience	45€
Animateur non diplômé sans expérience	35€

- **ACCORDER** des indemnités de nuit de camping de 10€ la nuit

### **3. ZONES D'ACCELERATION DES ENERGIES RENOUVELABLES (ZAER) : ARRET DE PROJET DES CARTOGRAPHIES ET FIXATION DES MODALITES DE CONCERTATION AVEC LA POPULATION**

Après avoir entendu le rapport de Mme Jocelyne DURUT, Maire ;

Et après avoir délibéré,

**DECIDE à l'unanimité de :**

**(14 voix POUR)**

- **ARRETER** les projets de ZAER tels que décrits ci-dessus et détaillés dans les annexes à la présente délibération ;
- **FIXER** les modalités de concertation suivantes :
  - Procédure de concertation : participation du public par voie électronique (PPVE)
  - Mesures de publicité : site internet municipal, réseau social municipal, panneau d'affichage électronique, affichage en mairie
  - Délais de publicité : 2 semaines du **01 mars 2024** au **15 mars 2024**
  - Recueil des contributions : registre dématérialisé sur le site de la commune
  - Délais de recueil : 4 semaines du **16 mars 2024** au **15 avril 2024**
  - Clôture de la PPVE et synthèse : une semaine minimum
  - Date prévisionnelle de présentation des résultats de la PPVE : conseil municipal du **mois de septembre**



## INTERCOMMUNALITE

### 4. CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES – MISE A DISPOSITION DE BENNES ET ENLEVEMENT ET TRAITEMENT DES DECHETS.

Après avoir entendu le rapport de Mme Jocelyne DURUT, Maire ;

Et après avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité de :  
(14 voix POUR)

- **D'ADHERER** au groupement de commandes relatif à la mise à disposition de bennes et l'enlèvement et le traitement des déchets ;
- **D'APPROUVER** la convention constitutive du groupement de commandes désignant la Communauté de communes Flandre Lys comme coordonnateur du groupement habilité à signer, notifier et attribuer les marchés selon les modalités fixées dans la convention ;
- **D'AUTORISER** Monsieur/Madame le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- **D'IMPUTER** les dépenses correspondantes pour la part de la commune au budget communal.

### 5. CREATION D'UN SERVICE MUTUALISE D'INSTRUCTION DES ENSEIGNES, PRE-ENSEIGNES ET PUBLICITES

Après avoir entendu le rapport de Mme Jocelyne DURUT, Maire ;

Et après avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité de :  
(14 voix POUR)

- **VALIDER** l'adhésion de la commune de HAVERKSERQUE au service mutualisé d'instruction des enseignes, pré-enseignes et publicités constitué au sein de la communauté de communes Flandre Lys ;
- **VALIDER** le projet de convention ci-joint présentant les modalités et les couts de fonctionnement de ce service mutualisé ;
- **AUTORISER** Madame le Maire à signer tout acte visant à la mise en œuvre de la présente délibération.

## **6. AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT**

**Après avoir entendu le rapport de Mme Jocelyne DURUT, Maire ;**

**Et après avoir délibéré,**

**DECIDE à l'unanimité de :  
(14 voix POUR)**

- **DONNER** un avis favorable à l'arrêt du programme local de l'habitat présenté par la CCFL

## **CULTURE - JEUNESSE**

## **7. PRISE EN CHARGE DES SEANCES DE NATATION – SIGNATURE DE LA CONVENTION TRIPARTITE D'ACCES POUR LES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES.**

**Après avoir entendu le rapport de Mme Jocelyne DURUT, Maire ;**

**Et après avoir délibéré,**

**DECIDE à l'unanimité de :  
(15 voix POUR)**

- **RECONDUIRE** en tous points le dispositif existant et détaillé ci-dessus ainsi que dans les délibérations visées précédemment,
- **ACTER** le changement de délégataire de service public en la personne d'EQUALIA au sein des conventions relatives à la prise en charge de séances de natation pour l'année scolaire 2023/2024 et les suivantes, et ce, jusqu'à la fin du contrat de délégation de service public,
- **AUTORISER** Madame le maire à signer la convention tripartite entre la CCFL, la commune et l'Ondine (société LEDA) d'accès pour les établissements scolaires pour l'année 2023/2024 et les suivantes, et ce, jusqu'à la fin du contrat de délégation de service public,
- **AUTORISER** Madame le maire à signer tout document relatif à cette délibération.



## **8. ADHESION AU CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE STATUTAIRE DU CDG59**

**Après avoir entendu le rapport de Mme Jocelyne DURUT, Maire ;**

**Et après avoir délibéré,**

**DECIDE à l'unanimité de :**

**(14 voix POUR)**

- **AUTORISER** Madame le maire à signer la convention avec la CCFL pour la création et la maintenance de chasses aux trésors géolocalisées sur les communes de la CCFL
- **AUTORISER** Madame le maire à signer tout document relatif à cette délibération.

## **9. CONVENTION DE CREATION ET MAINTENANCE D'UNE CHASSE AUX TRESORS GEOLOCALISEE**

**Après avoir entendu le rapport de Mme Jocelyne DURUT, Maire ;**

**Et après avoir délibéré,**

**DECIDE à l'unanimité de :**

**(14 voix POUR)**

- 10. AUTORISER** Madame le maire à signer la convention avec la CCFL pour la création et la maintenance de chasses aux trésors géolocalisées sur les communes de la CCFL
- 11. AUTORISER** Madame le maire à signer tout document relatif à cette délibération.

## COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 19/02/2024

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15/12/2023	Adopté à l'unanimité
1. TARIFS MUNICIPAUX 2024	Adopté à l'unanimité
2. REMUNERATION DES ANIMATEURS DANS LE CADRE DE L'ALSH	Adopté à l'unanimité
3. ZONES D'ACCELERATION DES ENERGIES RENOUVELABLES (ZAER) : ARRET DE PROJET DES CARTOGRAPHIES ET FIXATION DES MODALITES DE CONCERTATION AVEC LA POPULATION	Adopté à l'unanimité
4. CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES – MISE A DISPOSITION DE BENNES ET ENLEVEMENT ET TRAITEMENT DES DECHETS.	Adopté à l'unanimité
5. CREATION D'UN SERVICE MUTUALISE D'INSTRUCTION DES ENSEIGNES, PRE-ENSEIGNES ET PUBLICITES	Adopté à l'unanimité
6. AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT	Adopté à l'unanimité
7. PRISE EN CHARGE DES SEANCES DE NATATION – SIGNATURE DE LA CONVENTION TRIPARTITE D'ACCES POUR LES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES	Adopté à l'unanimité
8. ADHESION AU CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE STATUTAIRE DU CDG59	Adopté à l'unanimité
9. CONVENTION DE CREATION ET MAINTENANCE D'UNE CHASSE AUX TRESORS GEOLOCALISEE	Adopté à l'unanimité